

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 3 septembre 2024, à 19 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 45, 49^e Avenue (lots 1 704 705 et 4 529 094 du cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un projet d'agrandissement d'un cottage, une somme des marges de 2,50 mètres, et ce, bien que l'article 7.7.4 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, que la somme des marges minimum doit être de 3 mètres.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 août 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine